

Bilan de l'enquête
médicale de la FNEPSEC

Enseignants en EPS : le corps en danger

La FNEPSEC - Fédération nationale des enseignants d'EPS de l'enseignement catholique - est née en 1986 d'une initiative d'enseignants d'EPS de la région de Questembert, dans le but de promouvoir et d'obtenir une reconnaissance juridique dans les textes officiels pour les diplômes délivrés plus particulièrement par l'Institution. Mais elle a aussi été sollicitée, dès sa création, par des demandes d'aide et de conseils en direction du handicap physique et de la maladie, réclamant une assistance avertie et soutenue.

Principal artisan de cette initiative, **Claude Hamon** suit particulièrement ce dossier depuis le printemps 1986. Il n'a été en mesure d'assurer cette entraide qu'avec l'appui et les conseils du **Docteur Jean-Pierre Cavil**, médecin-chef de service en rééducation fonctionnelle au centre hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes, médecin assermenté auprès de l'inspection académique du Morbihan et spécialisé en expertises médico-légales des séquelles fonctionnelles. Voici maintenant plus de 20 années qu'il nous apporte toute son expérience en matière de traitement et d'anticipation du handicap physique. Devant la recrudescence de telles situations cruciales, la FNEPSEC a jugé que le moment était venu d'aborder à plus vaste échelle les questions d'atteintes corporelles et d'aménagement de fin de carrière. Cette initiative a été reconnue comme une première

du genre, de l'aveu même des instances ministérielles, lorsque nous présentions en août 2004 nos premiers résultats; propos confirmés le 12 janvier 2006 par Madame Vincentelli-Méria - conseillère technique chargée de l'enseignement privé auprès du ministre de l'Éducation nationale - qui nous indiquait : "Vous êtes les premiers dans l'Enseignement catholique à nous présenter une étude aussi technique et précise sur ce thème de la maladie et de la fin de carrière en EPS." Les collègues qui enseignent dans le premier degré ont également apprécié notre enquête, plus particulièrement des institutrices en maternelles qui nous ont fait savoir qu'elles rencontraient des problèmes identiques aux nôtres avec les portés des enfants qui entraînent des atteintes parfois avec séquelles au niveau de la colonne vertébrale (hernie discale par exemple).





À l'appui de ce large éventail de réponses - couvrant toutes les tranches d'âges et les états de santé les plus divers pour les deux sexes - le secrétariat de la FNEPSEC vous livre aujourd'hui le bilan détaillé de cette grande enquête.

Les articulations et les vertèbres touchées

La première partie - pages 3 à 37 - est le fruit du travail remarquable de Paul Généau qui a pris à sa charge toute la partie chiffrable des réponses ainsi que la synthèse de chacun des secteurs étudiés et représentés. À partir des 3 questions de base du questionnaire anonyme (secret médical oblige) limité à l'appareil locomoteur, au travers de trois critères simples : congés maladie de plus de 15 jours, opérations, traitement permanent, soit un cadre minimal mais très précis de saisie, avec toute latitude à chacun(e) de détailler en annexe ses doléances personnelles, Paul a procédé à la saisie informatique, puis à l'étude technique des 646 réponses ; population des collègues ayant répondu - répartition hommes / femmes selon l'âge, selon le début de carrière, selon la spécialisation dans les activités physiques et sportives (APS) - variations selon la tranche d'âge ou la formation initiale - évaluation du risque chirurgical - les zones principalement concernées - les fragilités professionnelles communes et spécifiques femmes / hommes - les accidents du travail, maladies professionnelles - le recours fréquent à des soins : occasionnels / cycliques / ou permanents. Cette étude technique, à base de nombreux tableaux, graphiques et pourcentages, est présentée ici par un littéraire (dont on connaît dans les milieux de l'EPS la culture générale quasi-légendaire !)

La deuxième partie - pages 38 à 41 - reprend les observations du Docteur Jean-Pierre Cavil. En préambule, il nous rappelle que le but de l'enquête réalisée entre le 20 septembre 2003 et le 20 septembre 2005 était d'interroger pour les confirmer et les

préciser, deux intuitions ou constats majeurs souvent rencontrés sur le terrain :

- 1- le nombre important d'enseignants d'EPS atteints d'une pathologie ostéo-articulaire et vertébrale, quel que soit l'âge.
- 2- l'inquiétude de ces enseignants concernant leur devenir professionnel, compte tenu de l'aggravation progressive de leur pathologie et de la spécificité de leur profession : activité physique demandant - pour un exercice normal - une intégrité physique totale.

Ces deux intuitions sont avérées par l'étude. Cela traduit une forte inquiétude et un profond malaise des collègues. Le Docteur Cavil insiste sur des pourcentages très significatifs. Il relève par exemple, chez les hommes de moins de 35 ans, 46,81 % d'atteintes ostéo-articulaires, et 43,48 % dans cette même catégorie chez les femmes. Dans la tranche d'âge 46-55 ans, seules 29 femmes sur 138 ne sont pas atteintes de pathologies invalidantes - soit 21,01 % - et 32 hommes sur 144 - soit 22,22 % - ce qui fait dire au Docteur Cavil *"Nous ne connaissons aucune profession qui présente un tel état de dégradation médico-chirurgicale à ces âges."* De l'analyse du détail des pathologies concernant le genou, le tendon d'achille, les pathologies rachidiennes, il nous confirme que *"sur la plan strictement médical on est surpris par de telles proportions"* et ajoute *"les enseignants d'EPS se posent - en conséquence - deux questions qui sont source d'inquiétude majeure : que vont-ils devenir en vieillissant sur le plan purement médical ? Peut-on encore exercer efficacement une telle profession avec des handicaps aussi graves ?"* En conclusion, sur le plan médical et médico-légal, il formule quatre vœux allant en direction du suivi médical, de la prévention, d'une harmonisation entre les différentes CPAM pour une reconnaissance plus équitable de la maladie professionnelle. **Quant au dernier, il va tout à fait dans le sens de nos demandes puisqu'il nous dit :** *"Acceptant le principe qu'il faut une intégrité physique totale pour exercer cette profession, prévoir - en cas d'incapacité - des reclassements permettant aux enseignants d'EPS de finir leur carrière dans le cadre de leur établissement ou de contrats nouveaux respectant leurs statuts actuels"*.

"Nous ne connaissons aucune profession qui présente un tel état de dégradation médico-chirurgicale à ces âges."

Les atteintes aux articulations sont fréquentes.



Un travail convergent au ministère

La troisième partie - pages 42 à 47 - présente les observations et les demandes de la FNEPSEC. Nous avons bien obtenu, dans la circulaire n° 2005-113 du 25 juillet 2005, des avancées - que nous réclamions depuis des années - en direction d'une possibilité de reclassement et/ou de reconversion vers une autre discipline ou du premier degré, et qui nous donnent la parité dans les textes officiels avec nos collègues du public. Mais au même titre que les reconversions en direction de postes de salariés OGEC - chef d'établissement - directeur adjoint - CPE - nous dirons que ces nouvelles dispositions

ne peuvent convenir qu'à une partie seulement des enseignants. **C'est la raison pour laquelle l'heure nous semble venue pour plus d'audace et d'imagination. Soyons les visionnaires d'un service différent, tout en permettant au collègue de conserver la situation administrative sur laquelle il est placé,** soit avec évolution de carrière normale quant aux changements d'échelons et d'échelle de rémunération. C'est toute cette série de nouvelles possibilités, de "nouvelles fonctions" proposées ces dernières années en collège et lycée qui nous font penser que nous pourrions sans doute trouver ici des solutions en direction des enseignants d'EPS en fin de carrière **"en mettant véritablement leurs compétences techniques et pédagogiques pour "servir autrement", dans l'établissement".** **"En effet, ces enseignants expérimentés - le plus souvent soucieux de la singularité de chacun et de l'accompagnement des plus faibles - sont susceptibles d'assurer ces nouvelles fonctions qui prennent de l'importance dans l'Institution. Il faut aussi noter qu'elles vont devoir être assumées alors que le papy boom nous promet une pénurie de cadres !"**

Présentant cette proposition de solution lors de l'audience qui nous a été accordée le 12 janvier 2006, **nous avons noté plus particulièrement les réponses ci-contre de Madame Dominique Vincentelli-Méria :**

"Nous avons conscience, au ministère, du problème de la fin de carrière en EPS."
"Les reconversions après 50 ans ce n'est pas invraisemblable."
"Une réflexion est actuellement engagée sur les problèmes de handicap, sur celui de l'invalidité, et de la fin de carrière avec l'enseignement public."
"De son côté l'administration réfléchit à des pistes identiques aux vôtres."
"Vos observations et demandes vont tout à fait dans le sens de la réflexion actuelle du ministère."
" Nous sommes dans la même recherche que vous."

Nous tenons à remercier Pierre-Yves Le Goc pour la qualité de la mise en page du document final.

Marc Lebreton,
Président de la FNEPSEC

Claude Hamon,
Président fédéral de la FNEPSEC



Vous pouvez vous procurer le bilan de l'enquête médicale de la FNEPSEC



en nous renvoyant le bon de commande ci-dessous au secrétariat au 3 ruelle des Ajoncs 56250 Treffléan

Nom Prénom

Adresse personnelle

Tél adresse email

Commande le bilan de l'enquête médicale

et joint un chèque de 18 euros pour la version papier, frais d'envoi inclus
et joint un chèque de 11 euros pour la version CD, frais d'envoi inclus

fnepsec@wanadoo.fr

<http://www.fnepsec.com>

Pour la fin de l'année, la FNEPSEC lance une nouvelle enquête sur les thèmes de :

- > L'influence de l'inspection sur l'évolution de carrière et les besoins en formation ou d'accompagnement des inspections.
- > L'association sportive remise en question dans le rapport sur les décharges statutaires des enseignants du second degré.

Si vous souhaitez recevoir cette enquête afin de la remplir ou la diffuser, n'hésitez pas à contacter la FNEPSEC.